

## DEMANDE DE RESIDENCE PERMANENT EN CUBA

Les demandes de RÉSIDENT PERMANENT seront effectués par des étrangers intéressés par les consulats, qui sera accompagné par:

- 1) **certificat de naissance**
- 2) **Certification résidence habituelle.** (Document certifiant ou attestant le lieu où vit la personne. Ce document peut être délivré par la police, maire ou autre institution officielle)
- 3) **Les résultats des examens radiologiques thoraciques, sérologique et test du sida.** (Les tests ne peuvent pas être plus de six mois émis avant d'être présenté au consulat. Le test est unique et sérologies est la même chose que nous grandissons dans notre pays. Ces tests peuvent être présentés directement à Cuba, à condition qu'ils soient faits dans les hôpitaux ou les cliniques pour les soins des étrangers, bien que DIE préféré faire partie du fichier envoyé par le consulat)
- 4) **La preuve de la capacité technique et pratique.** (Pour les enfants de 16 ans et moins de 60 ans). (Ils peuvent être des certificats, des années d'expérience de travail, certificats techniques, certificat d'un métier ou une profession, et la retraite).
- 5) **Certification casier judiciaire dans le pays de résidence.** (À l'heure actuelle le Consulat, vous ne pouvez pas avoir plus de 3 mois émis par l'institution officielle).
- 6) **Lettre de l'argument de la demande.**
- 7) **deux photos de style passeport avant.**
- 8) **Une photocopie du passeport certifiée par sa comparaison avec l'original par le consulat cubain.**
- 9) Vous devez payer les frais consulaires pour ce service.

### POUR LES ENFANTS MINEURS DES CITOYENS ETRANGERS

- Pouvoir du parent procureur, légalisé par le Consulat.
- le certificat de naissance de l'enfant, légalisé par le Consulat.

La réponse DIE si oui ou non de résidence permanente dans un délai de trois à six mois. Ce type de visa est accordé uniquement dans les consulats cubains à l'étranger. Un visa de résident permanent seront autorisés par l'ETD ceux qui sont refusés peuvent être demandés à nouveau un an après cette décision a été communiquée, à moins que de nouvelles circonstances dictent le contraire spécial.